GRILLES DE PRIX DU TARIF BLEU *"RÉSIDENTIEL"*

Tarifs TTC en **Corse** applicables au 1er août 2026

Le « Tarif Bleu Résidentiel», tarif réglementé fixé par les pouvoirs publics, porte sur la fourniture d'électricité et sur l'utilisation du réseau public de distribution et s'applique aux clients résidentiels qui ont souscrit une puissance inférieure ou égale à 36 kVA.

LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ pour les Clients Particuliers :

Option Base (TTC)		
Puissance Souscrite (kVA)	**Abonnement annuel (€/an)**	**Prix énergie (cts € /kWh)**
3	133,59	18,34
6	175,56	18,34
9**	220,69	18,20
12**	264,23	18,20
15**	305,14	18,20
18*	347,24	18,20
24*	436,97	18,20
30*	519,44	18,20
36*	602,71	18,20

Option Heures Pleines / Heures Creuses (TTC)			
Puissance Souscrite (kVA)	**Abonnement annuel (€/an)**	**Prix énergie Heures Pleines (cts € /kWh)**	**Prix énergie Heures Creuses (cts € /kWh)**
3	133,59	19,64	14,57
6	175,56	19,64	14,57
9	220,69	19,64	14,57
12	264,23	19,64	14,57
15	305,14	19,64	14,57
18	347,24	19,64	14,57
24	436,97	19,64	14,57
30	519,44	19,64	14,57
36	602,71	19,64	14,57

* *Tarifs en extinction pour les puissances de 18 à 36 kVA inclus, puis supprimés au 1er février 2027*

** *Tarifs en extinction au 1er février 2026 pour les puissances de 9 à 15 kVA*

Les prix toutes taxes comprises (TTC) tels qu'indiqués sur les grilles ci-dessus, comprennent :

• **La CTA** (Contribution Tarifaire d'Acheminement) : taux de 15% (défini par arrêté ministériel) s'applique au montant HT de la part fixe d'acheminement (soumise à la TVA, pas aux taxes locales). Elle est reversée à la CNIEG (Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières).

• **L'accise sur l'électricité** (ex CSPE) fixée à 3,062 centimes d'euro HT par kWh (soumise à la TVA, pas aux taxes locales). Elle s'applique à la consommation d'Electricité et elle est versée au budget général de l'Etat.

• **La TVA** (Taxe sur la Valeur Ajoutée) est un impôt collecté par EDF pour le compte de l'Etat. Son taux est de 10% sur le montant de l'abonnement (y compris CTA) et sur la consommation (y compris l'accise sur l'électricité). Elle s'applique sur 100% de la facture y compris les taxes (hormis la TVA elle-même).

Pour tout savoir sur les taxes, rendez-vous sur https://corse.edf.fr

N'imprimez ce document que si vous en avez l'utilité.

EDF SA
22-30, avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08
Capital de 2 084 365 041 €
552 081 317 R.C.S. Paris

www.edf.fr

Conception/réalisation : EDF SEI

Le groupe EDF est certifié ISO 14 001

EDF Corse
2 avenue Impératrice-Eugénie cedex 08
BP 406- 20174 Ajaccio cedex
552 081 317 R.C.S. Paris

https//:corse.edf.fr